

10 ans d'expérience dans les marchés financiers



Merrill Lynch

Place Iberville IV
2954, boul. Laurier
Bureau 650
Ste-Foy (Québec)
G1V 4T2

(418) 659-8785
1 800 463-8317

Marie-France Delisle
B.Adm.A., M.Sc. (Finances)
Conseiller financier

PROGRAMME DISTINCT OFFERT AUX AVOCATS :

- REÉR autogéré et REÉR épargne protégés
- Examen complet du portefeuille de placement sans frais
- Service de planification financière gratuit en matière de finances personnelles et de retraite
- 50 % de rabais sur les frais annuels de REÉR autogéré (économies de 62,50 \$ + taxes)

Merrill Lynch Canada Inc. est membre-FCPE.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

- 22 NOVEMBRE 2001 : "5 À 7" DU COMITÉ DES AMIES DES AVOCATES (CERCLE DE LA GARNISON)
- 29 NOVEMBRE 2001 : DÉJEUNER-CONFÉRENCE : LE TEMPS UN OUTIL DE PERFORMANCE (VOIR LE FEUILLET À L'INTÉRIEUR)
- 5 DÉCEMBRE 2001 : CONFÉRENCE : LA PLACE DES ENFANTS EN MÉDIATION
- 13 DÉCEMBRE 2001 : COCKTAIL DE NOËL DU JEUNE BARREAU (HILTON)
- 16 DÉCEMBRE 2001 : FÊTE DE NOËL DES ENFANTS (PALAIS DE JUSTICE)



Table des matières

- Formation Soirée-conférence 2
- Propos de la Présidente 3
- Soirée Hommage conférence-midi 4
- Mot du Bâtonnier 5
- Texte d'Opinion 6
- (Suite) Texte d'Opinion Cocktail de Noël 7
- Calendrier des activités Le Barreau manquant 8

SOIRÉE HOMMAGE SOULIGNANT LE DÉPART À LA RETRAITE DE L'HONORABLE RENÉ W. DIONNE



L'Honorable René W. Dionne recevant de la part du Bâtonnier de Québec, Me André Reinhardt, une peinture de l'artiste Reynald Leclerc afin de souligner l'attachement et la considération des membres du Barreau de Québec. (texte en page 4)

Envoi de publication / Port payé à Québec convention no.1526715

"Le magazine CAPITAL QUÉBEC est une gracieuseté de la Chambre de Commerce et d'industries du Québec métropolitain."

Dépôt légal 1985
Bibliothèque Nationale
du Québec

Tiré à 3250 exemplaires
et distribué gratuitement

Proforma est publié six (6)
fois par année.

Me Lisa Bérubé
responsable des communi-
cations pour le Jeune
Barreau de Québec 622-5353

Me Richard Gauthier
responsable de communi-
cations pour le Barreau de
Québec 838-7658

Composition, montage, im-
pression: Les Impressions
Gauvin & Harbour inc.
1515, av. Saint-Jean-Baptiste
Québec (Québec) G2E 5E2

**Prochaine édition
tombée le
18 janvier 2002
Pour information
Me Lisa Bérubé
622-2170 poste 236
lbavocate@hotmail.com**

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU JEUNE BARREAU
DE QUÉBEC
2001-2002**

Me Kathleen Lavoie
Présidente
681-8151

Me Sophie Gauthier
Première vice-présidente
692-3111

Me Jean-Louis Lemay
Deuxième vice-président
692-3111

Me Michel Grenier
Trésorier
649-3500

Me Geneviève Simard Côté
Secrétaire
651-9900

Me Lisa Bérubé
Secrétaire adjointe
622-5353

Me Marc Choquette
Conseiller
658-9966

Me Bruno Lévesque
Conseiller
692-7000

Me Mireille Pélissier-Simard
Conseillère
692-3010

Me Geneviève Pépin
Conseillère
657-3555

Me Carl Thibault
Conseiller
643-4163

Me Stéphanie Thibault
Conseillère
522-7900

Me Dominic Pagé
Président sortant
692-2425

ATTENTION-ATTENTION

Une omission a malencontreusement été effectuée sur la page couverture de notre dernière parution. Il aurait dû alors y être mentionné que le trophée du Tournoi de balle du Jeune Barreau de Québec, soit **le Trophée Gagnon, Sénéchal, Coulombe**, avait été remporté par le Jeune Barreau de Montréal. Nous nous excusons pour cet oubli bien involontaire et sommes doublement désolés que votre trophée se retrouve à Montréal pour la prochaine année!

Soyez assuré que nous nous ferons un point d'honneur de le récupérer dès l'an prochain !

STAGES EN TECHNIQUES JURIDIQUES

Le Département des Techniques juridiques du Collège François-Xavier-Garneau organise présentement des stages en milieu de travail. Ces stages à temps complet sont d'une durée de quinze semaines et débutent le 21 janvier 2002.


Les élèves en Techniques juridiques reçoivent une très bonne formation en méthodologie du droit, droit civil et procédure civil, procédure notariale, fonctionnement des greffes, droit commercial et corporatif, droit criminel, droit du travail et droit administratif. Cette formation, complétée par des cours en recherche juridique informatisée, les rend aptes, notamment, à faire de la recherche sur ordinateur ou en bibliothèque, de la recherche au bureau de la publicité des droits, de la rédaction de procédures, de la consultation de plunitifs ainsi que plusieurs travaux techniques dont l'avocate ou l'avocat aurait parfois avantage à se libérer.

Si l'idée d'accueillir une stagiaire ou un stagiaire vous intéresse, ou si vous désirez obtenir des renseignements supplémentaires à ce sujet, vous pouvez communiquer avec **Line Gagné, professeure, au 688-8310, poste 3980**. Vous pouvez également nous rejoindre par télécopieur au 688-0087 ou par courriel à l'adresse suivante : lgagne@cegep-fxg.qc.ca.

SOIRÉE-CONFÉRENCE EN DROIT CRIMINEL

Le Comité des affaires professionnelles du Jeune Barreau de Québec, qui offre aux avocats et avocates du district de Québec des conférences sur des sujets pratiques et intéressants, a lancé sa saison 2001-2002 le 20 septembre dernier. Selon la coutume, la conférence en droit criminel s'est tenue en soirée, au restaurant Cosmos café sur Grande-Allée. Animée par Me Line Boivin, de l'étude Boulet, Boivin, Gionnet et associés, cette conférence a permis aux avocats de se familiariser avec les notions de "délinquant dangereux" ou de "délinquant à contrôler", notamment en ce qui concerne les critères devant être rencontrés pour qu'un accusé soit déclaré comme tel par le Tribunal. À l'aide d'un tableau fort complet, détaillant la loi et la jurisprudence, notre conférencière invitée a rendu ces notions beaucoup plus compréhensibles et claires pour tous. Au nom des 38 participants, nous tenons à remercier Me Boivin de sa généreuse participation.

**Le Comité des affaires professionnelles
du Jeune Barreau de Québec**



**LE COLLÈGE
BART**

Orienté vers l'avenir
depuis plus de 80 ans

Si vous avez besoin d'aide technique temporaire ou permanente en matière de recherche juridique, contactez dès aujourd'hui gratuitement le service de placement du Collège Bart et laissez-vous aider par un vrai technicien.

LE COLLÈGE BART
Service d'aide au placement
751, côte d'Abraham
Québec (Québec) G1R 1A2
418•522•3906
Réservez maintenant vos stagiaires pour l'été 2001!

Suite de la Page 6

En tant que regroupement de professionnels comptant près de 55% de ses nouveaux membres parmi les femmes, ne pourrions-nous pas imaginer la mise sur pied d'un régime autonome "d'assurance-parentale" pour celles et ceux d'entre nous qui sont ignorés par le système actuel?

"Les statistiques sur les inscriptions au Tableau de l'ordre en début d'année démontrent que plus des trois quart des avocates inscrites ont moins de 45 ans et plus de 60% moins de 40 ans. La majorité des mères ayant 15 ans et plus de scolarité (84.5%) le deviennent avant 34 ans. En appliquant le même calcul aux avocates dans la même tranche d'âge, nous pouvons présumer qu'environ 35% des avocates inscrites pourraient bénéficier de "congés de maternité"[1]. À ces chiffres, j'ajouterais ceux de l'enquête économique effectué auprès des membres en 1998, incluse dans le rapport de la firme Marcon en mars 1999 (page 34) qui mentionne qu'en 1997 plus de la moitié des avocats (53.1%) étaient des salariés, tandis qu'un tiers environ étaient "à leur compte" avec du personnel rémunéré et 12% environ travaillaient "à leur compte", mais sans personnel rémunéré. Nous devons donc conclure que près de la moitié des avocats et avocates inscrit au tableau de l'ordre ne peuvent bénéficier d'aucune prestation de remplacement du revenu s'ils veulent prendre congé le temps d'appivoiser leur nouveau statut de parent!

Je n'ai aucune idée de la façon dont nous pourrions nous y prendre pour créer un régime à notre mesure. Ce que je sais cependant, c'est que nous avons eu la volonté, à une époque, de créer une cotisation spéciale pour financer le P.A.M.B.A. (programme d'aide aux membres du Barreau du Québec) qui reçoit 10\$ de chacun de nous chaque année. Nous sommes actuellement 19,000 au Québec. Ce programme, qui fonctionne parfaitement bien, vient en aide à ceux et celles d'entre nous aux prises avec des problèmes de consommations de drogues ou d'alcool ou des problèmes liés à la dépression et autres.

Il y a plusieurs années, nous avons mis sur pied un fonds d'assurance-responsabilité professionnelle sur mesure, et aujourd'hui, il ne nous en coûte qu'un dollars par année pour être assuré, vu l'excellente santé financière du fonds.

Nous avons tous payé dernièrement, une cotisation spéciale pour restructurer notre réseau d'information juridique, afin de le rendre concurrentiel et performant et nous paierons également la même cotisation spéciale l'année prochaine...

Est-il illusoire de croire qu'il est possible de se créer un régime, à partir de nos cotisations, pour "corriger" les oublis de nos gouvernements qui touchent près de la moitié des membres, hommes et femmes?

Qui sont les acteurs et actrices en mesure de faire avancer ce dossier au sein de notre organisation?

J'aurais aimé "prêcher pour ma paroisse", mais pour moi, c'est déjà trop tard. Il y a fort à parier que ma Justine sera enfant unique, et mon congé de maternité, c'est son papa qui me l'a payé...

Je souhaite avoir encore longtemps le feu sacré pour suivre ce dossier, malgré le temps qui s'enfuit toujours trop vite...

J'ose cependant espérer avoir éveillé l'intérêt de plusieurs d'entre vous, afin de vous donner envie, un tant soit peu, de faire avancer les choses. En attendant, faites de beaux bébés!!

N'hésitez pas à me faire part de vos commentaires. (gaulinlenteau@qc.aira.com)

**Me Sophie Gauthier, vice-présidente
Conseil du Jeune Barreau de Québec.**

[1] Étude de Me Lussier p. 13

COCKTAIL DE NOËL DU JEUNE BARREAU DE QUÉBEC

**JEUDI 13 DÉCEMBRE 2001 À 17H30
SALLE PANORAMA DU HILTON**

- 30\$ membres du Jeune Barreau
- 35\$ non-membres (10 ans ou plus de pratique)

Le Jeune Barreau de Québec vous convie à son traditionnel cocktail de Noël. Cette année, pour réchauffer ... l'ambiance, nous vous proposons une soirée mexicaine; tapas, musique latine, corona, tequila et cadeaux ... ¡ FELIZ NAVIDAD ! ¡ VENGAN A FESTEJAR !

- * Le coût inclut deux (2) consommations et des hors-d'oeuvre
- ** Un vestiaire est disponible à l'entrée de l'hôtel
- *** Stationnement à Place Québec (gratuit)

PROBLÈMES DE...
**STRESS, DÉPRESSION, ÉPUISEMENT
PROFESSIONNEL OU DE TOXICOMANIE**

Accès gratuit à des services
de psychothérapie et à des groupes d'entraide
Dans la plus stricte confidentialité

PAMBA

Programme d'Aide aux membres
du Barreau du Québec
Mtl.: 286-0831 • Ext.: 1-800-74-PAMBA

“JE SUIS ENFANT UNIQUE...MA MAMAN EST TRAVAILLEUSE AUTONOME”

J'ai 32 ans. Je suis avocate et je suis ce que l'on appelle une "travailleuse autonome", comme de plus en plus de femmes au Québec. Je suis travailleuse autonome et je viens d'avoir un bébé; un merveilleux petit bout d'amour. Elle est née le 27 juillet 2001 et s'appelle Justine.

Lundi, le 15 octobre de la même année, j'étais de retour au bureau... inutile de vous dire que mon cœur de mère a encore beaucoup de difficulté à quitter son petit bébé tout neuf le matin... Mais semble-t-il, en tant que travailleuse autonome, nous n'avons pas tout à fait le même statut qu'une femme salariée lorsque l'envie nous prend de vouloir un congé, histoire de prendre le temps d'accoucher...

L'illusoire intérêt des gouvernements...

En effet, pour ceux et celles qui ne sont pas au courant, une femme travailleuse autonome (celle que l'on dit "à leur compte") ne peut cotiser à l'actuel régime d'assurance-emploi. La Loi ne le prévoit pas. Il semble que le gouvernement fédéral soit bien au fait de cette situation, mais ne désire aucunement la modifier puisque son seul souci lors des dernières modifications, fut d'allonger les congés parentaux pour les salariés (hommes et femmes) de 6 mois à 1 an.

La travailleuse autonome ne peut donc rien recevoir du gouvernement fédéral par le biais du régime de l'assurance-emploi. Elle ne peut non plus rien recevoir d'un régime d'assurance privé, puisqu'il n'en existe aucun qui "assure la maternité". Elle n'a donc aucun revenu sur lequel compter durant cette période, à part celui, bien sûr, du père de l'enfant.

Mais, il y a plus...

Qui dit travailleur autonome, dit également association nominale et associés. Si nombreux et si aimables soient-ils, ils ne vont certes pas nous payer, en plus de donner un coup de main gratuitement dans nos dossiers en notre absence...

Qui dit également travailleur autonome, dit frais de bureau à partager. Heureuses celles qui ont su émouvoir leurs associés pour faire réduire leurs frais de bureau durant leur congé de maternité...

Pour ma part, me voilà au bureau, à peine 2 mois 1/2 après avoir mis au monde ma petite Justine, avec une pratique à rebâtir en partie, puisque nous nous devons de ralentir au moins 6 mois à l'avance en prévision de ce "congé de maternité".

Cela dit, malgré la difficulté de la chose, nous ne regrettons jamais la décision d'avoir un enfant, et leur sourire compense bien des tracas... Cependant, certaines mesures seraient souhaitables pour les travailleuses et travailleurs autonomes.

À cet effet, le gouvernement québécois, à mis sur pied un régime d'assurance-parentale, qui offre une protection plus grande que le régime fédéral d'assurance-emploi et qui a pour particularité de permettre aux travailleuses et travailleurs autonomes de cotiser, donc de bénéficier du régime au même titre que les salariés.

Le projet de Loi 140 a été sanctionné le 30 mai 2001. Cependant, la Loi 140 n'entrera en vigueur que lorsque le gouvernement le décidera...

La Loi n'est pas encore en vigueur, puisque pour ce faire, le gouvernement fédéral doit réduire le montant des cotisations du

régime de l'assurance-emploi au Québec, afin que celles-ci financent dorénavant le régime québécois d'assurance-parentale tel que définit dans la Loi 140.

En date de ce jour, la réponse du fédéral est claire: le régime restera comme il est, et il n'est pas question de réduire les cotisations pour que les québécois financent le leur. Si le Québec n'est pas satisfait du régime, qu'il en crée un "complémentaire". Au Cabinet de la Ministre de l'enfance et de la famille, Me Linda Goupil, des tentatives sont faites présentement pour amener le fédéral à négocier malgré la fermeté de sa position. En ce qui concerne la création d'un régime "complémentaire", il ne s'agit pas d'une solution envisagée par l'actuel gouvernement puisque cela implique des lourdeurs administratives et des coûts trop élevés, compte tenu du bassin réduit de contribuables pour cotiser. Nous devons donc comprendre que le règlement de ce dossier se fera au niveau politique. Sinon...

En attendant, la mise en vigueur de la Loi est reportée de janvier 2001... à janvier 2002... à janvier 2003...

Pendant ce temps, on allonge les congés de paternité et de maternité pour les salariés de 6 mois à 1 an. Vive la famille!

Pendant ce temps, on annonce des politiques familiales pour inciter fortement les femmes à allaiter leurs enfants.

Pendant ce temps, on injecte des millions dans les garderies à 5,00\$ pour aider les familles.

Pour moi, travailleuse autonome, et pour des milliers d'autres femmes en ce moment, la marge de crédit est utilisée au maximum, l'allaitement on n'y pense à peine, car 2 mois 1/2 ce n'est pas assez long, et il n'est pas question de garderie à 5,00\$ pour un poupon de cet âge; on doit donc payer pour la nounou à domicile.

Alors, en ce qui me concerne, les politiques familiales au Canada et au Québec, je commencerai à les prendre au sérieux lorsque tous nous y aurons droit équitablement.

Pendant ce temps au Barreau du Québec....

En mars 2001, Me Christiane Lussier présentait au Comité sur les femmes dans la profession du Barreau du Québec, une recherche sur l'instauration d'un régime de remplacement de revenus et d'assistance professionnelle lors de congés de maternité et de congés parentaux.

Quoique cette étude ne focalise pas uniquement sur la situation des travailleuses autonomes, elle souligne tout de même le vide existant pour les avocates quant au remplacement du revenu et conclu sur le sujet en espérant que le gouvernement québécois ira de l'avant avec son régime d'assurance-parentale. Les conclusions de l'étude se situent plutôt au plan de l'organisation du temps de travail. Qu'arrive-t-il cependant si le dialogue fédéral-provincial ne porte pas fruit, et que la Loi 140 n'entre pas en vigueur, ce qui, vraisemblablement, sera le cas?

Suite à la Page 7



Me Kathleen Lavoie
Présidente
Jeune Barreau
de Québec

PRÉJUGÉS, SYSTÈME DE FACTURATION ET CONGRÈS

Comme nous en avons déjà discuté, le Conseil du Jeune Barreau de Québec tente de cerner quelques moyens afin de nous aider à concilier la vie personnelle et la vie professionnelle. Nous ne croyons pas devoir envisager pour le moment de grands projets tels que l'adoption d'une politique semblable à celles sur le harcèlement sexuel et l'équité salariale. Les employeurs se sentent d'abord obligés de les adopter et elles meurent malheureusement sur les tablettes. Nous vous suggérons de viser certaines sources plus élémentaires telles que les préjugés.

Ne vous êtes-vous jamais entendu dire: «ce n'était pas prévu, c'était un accident» lors de l'arrivée d'un nouvel enfant et ce, devant un collègue qui vous surnommait amicalement «Starbuck»? N'avez-vous jamais redouté d'entendre: «personnellement je ne l'aurais pas fait, mais je respecte ton choix» lors de l'annonce d'un congé parental de six mois alors que vous mourriez d'envie de consacrer une année de votre vie à votre nouvelle famille? Quelle est la différence entre un avocat ou une avocate qui travaille au bureau de 8h00 à 17h00 et qui prend une heure pour le dîner et celui ou celle qui entre à 9h00, prend deux heures pour dîner et repart à 19h00? Eh bien la différence est que l'avocat ou l'avocate qui quitte à 17h00 ne saluera pas ses collègues en partant, de crainte d'entendre dire ou pis encore, d'imaginer penser: «tu pars déjà?». Ne croyez-vous pas qu'il serait temps de réviser nos préjugés et d'assumer nos choix ainsi que nos responsabilités?

D'autre part, j'ai vu quelques lueurs d'espoir dans vos yeux lors de la Rentrée, alors que Monsieur le Bâtonnier du Québec, Me Francis Gervais, lançait l'idée de voir à repenser le système de facturation des clients pour nos services professionnels. Il notait que de plus en plus de cabinets aux États-Unis imposaient des objectifs annuels d'heures facturables de 2400 heures. Cela signifie que sur 50 semaines, il y aurait lieu de facturer hebdomadairement 48 heures alors que nous savons pertinemment que pour inscrire plus de 9 heures sur une feuille de temps, il faut presque en travailler le double. À moins que... nous ne lisions pas la jurisprudence récente, les journaux ou les communiqués; que nous

fermions la porte de notre bureau afin de s'assurer qu'un collègue ne vienne pas nous demander gratuitement conseil; que nous ne demandions pas à notre secrétaire: «Comment ça va aujourd'hui?»; que nous ne prenions pas le temps de faire un appel ou deux pour aider un parent ou un ami qui le requiert et bien entendu, que tous nos clients soient assez solides financièrement pour honorer ces heures facturables. Tout cela, avec l'espoir que notre conjoint(e) ait préparé le repas, supervisé les leçons et lavé les enfants; que notre belle-mère ait eu la merveilleuse idée de faire le lavage, et... pourquoi pas le repassage; aussi dans l'espoir de voir resurgir de notre code civil, la tête sympathique de M. Goodwrench avec la clé de notre voiture entre les dents; que le vent ait soufflé assez fort pour pousser nos feuilles mortes chez le voisin et... pourquoi pas le bac de récupération tant qu'à y être... et le courrier tient! Aussi, question de se tenir en forme, dans l'espoir que notre stimulateur musculaire par électrodes ne tombe pas en panne pendant que nous commandons des aubergines et des courgettes à l'aide de notre cellulaire et enfin, dans l'espoir que Jean Coutu, le seul ami qu'il nous reste, ait encore quelques petits trucs homéopathiques contre le stress!

Enfin, pour aller dans le même sens, il est intéressant de noter que pour le prochain congrès annuel du Barreau qui se tiendra en juin 2002 au Manoir Richelieu, le thème retenu est «Prendre le temps». Nous retrouverons sûrement à ce congrès des ateliers nous offrant des outils pour notre conquête de l'équilibre. Alors nous espérons que vous prendrez le temps de vous y inscrire.

N'hésitez pas à nous faire part de vos réflexions et commentaires. klavoie@cominar.com

Me Kathleen Lavoie, présidente
Jeune Barreau de Québec



ANDRÉ PROULX

Complets
prêts-à-porter:
Samuelsohn,
ORSINI,
Manzoni.

• Confection sur mesure



- Location de vêtements de cérémonie
- Chaussures de qualité: Florsheim
- Toges pour avocat(e)
- Chemises légales
- Rabats



JACQUES VOYER

SOIRÉE HOMMAGE SOULIGNANT LE DÉPART À LA RETRAITE DE L'HONORABLE RENÉ W. DIONNE

Dévouement, générosité, implication remarquable et remarquée, intégrité, écoute, modestie ... que d'expressions entendues à maintes reprises lors de la soirée hommage soulignant le départ à la retraite de Monsieur le Juge W. Dionne. Le 29 octobre dernier, plus d'une centaine de juristes se sont rassemblés au Cercle de la Garnison afin de rendre un dernier hommage à cet homme d'importance qui a su laisser sa marque distinctive dans les nombreuses implications qui ont sillonné sa carrière.

Monsieur le Bâtonnier André Reinhardt s'est adressé brièvement aux auditeurs et auditrices, suivi de Me Kim Legault qui fit une brève allocution au nom de Me Sylvie De Vito, présidente de la division Québec de l'Association du Barreau Canadien. Évidemment, Monsieur le Juge Dionne fut invité à nous adresser quelques mots qui furent, connaissant son souci de l'efficacité, brefs, mais au combien sentis, honnêtes et généreux.

Comme le soulignait Monsieur le Bâtonnier dans son allocution, Monsieur le Juge Dionne s'est considérablement impliqué au sein de sa profession d'avocat ainsi qu'à titre de membre de la magistrature. Effectivement, tout en poursuivant sa carrière d'avocat au sein de l'étude Gagnon, de Billy, Cantin, Dionne, Martin, Beaudoin & Lesage, Monsieur le Juge fut, entre autres, président du Jeune Barreau de Québec en 1967, bâtonnier de Québec en 1973, président du Comité de la formation permanente du Barreau du Québec de 1974 à 1978, professeur à l'Université Laval ainsi qu'à l'École du Barreau. Monsieur le Juge Dionne fut nommé à la Cour Supérieure du Québec en 1978 puis nommé Juge en Chef associé de cette même Cour en 1992.

Outre ses qualités de juriste, il ressort clairement des commentaires entendus au cours de la soirée que ses qualités humaines furent tout aussi appréciées, ce qui explique la présence d'autant de convives.

Quant à nous, membres actuels du Conseil du Jeune Barreau de Québec, ainsi que nos prédécesseurs, nous vous devons des remerciements les plus sincères pour votre collaboration exceptionnelle auprès du Jeune Barreau de Québec. Vous avez toujours fait montre envers nous d'un intérêt et d'un appui généreux et spontané et pour ces raisons, vous garderez la plus haute estime de chacun de nous.

Monsieur le Juge nous informait de son désir de voyager pour les années à venir. Nous espérons que vous aurez une bonne pensée pour nous alors que nous serons enneigés de la tête aux pieds pendant que vous profiterez de la chaleur d'une plage ensoleillée! En guise de salutations, nous nous permettons de reprendre vos termes et vous souhaitons « Bon voyage... au pluriel j'espère ! ».

Me Lisa Bérubé
Conseil du Jeune Barreau de Québec

CONFÉRENCE SUR L'ENLÈVEMENT INTERNATIONAL ET INTERPROVINCIAL D'ENFANTS

C'est Me Sandra Armanda, membre du Jeune Barreau de Québec, qui a donné, le jeudi 25 octobre 2001, la conférence portant sur ce sujet. Notre consoeur, devant un auditoire d'une quarantaine de personnes, et visiblement fort intéressé, a présenté avec beaucoup de clarté et de précision la Loi sur les aspects civils de l'enlèvement international et interprovincial d'enfants.

Avec rigueur, elle nous a expliqué, d'une part, les objectifs et mécanismes de cette Loi, qui vise essentiellement à protéger les enfants en leur lieu de résidence habituel, et d'autre part, nous a donné plusieurs indications précieuses sur la manière d'aborder et de traiter ce type très particulier de dossier. Notamment, elle a insisté sur les notions de garde et de déplacement illicite, au sens de la Loi. Elle a de plus attiré notre attention sur l'importance d'un travail concerté avec le Ministère de la justice du Québec en semblables circonstances et entre autres pour s'assurer de bien identifier, dans chaque cas, si le pays impliqué dans le dossier est signataire ou non de la Convention de La Haye.

Nous désirons souligner, en terminant, notre appréciation pour la qualité de la présentation de la conférencière, et pour son implication en temps dans cette activité profitable à tous. Me Armanda pratique chez Tremblay, Bois, Mignault, Lemay, essentiellement en droit familial et enlèvement d'enfants.

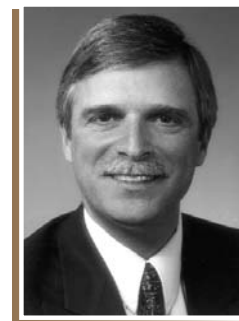
Me France Julien
Comité des affaires professionnelles du Jeune Barreau de Québec

Vous êtes appelé à la barre



www.barreau.qc.ca/quebec

MOT DU BÂTONNIER



Me André Reinhardt
Bâtonnier de Québec

Visibilité du Barreau de Québec et de ses membres. Plusieurs d'entre vous ont certainement eu le plaisir de lire le cahier spécial, portant sur le Barreau de Québec, publié dans le quotidien Le Soleil le samedi 13 octobre dernier. L'approche d'affaires ayant beaucoup évoluée au cours des dernières années, et cela même pour une organisation comme le Barreau de Québec, a amené les membres du Conseil à apporter des changements dans les moyens à utiliser afin d'accroître notre visibilité corporative auprès du public.

La réalisation de ce cahier spécial s'inscrit dans la continuité de l'une de nos priorités, soit le rapprochement avec la population. Nous avons bien entendu une structure déjà bien établie. Nous n'avons qu'à constater les différents services que nous nous offrons ainsi que ceux offerts à la population, lesquels furent élaborés et sont supervisés par plusieurs de nos comités, pour être fiers de notre dévouement et de notre engagement au sein de notre société. Cependant, nous croyons utile et opportun de mettre encore plus d'énergie à sensibiliser le public quant à l'importance de nous consulter pour toute question d'ordre juridique. À cet égard, nous vous invitons à surveiller les éventuels projets que nous mettrons de l'avant.

Prix de la Justice 2001

Le 22 octobre dernier, j'ai eu l'insigne honneur d'assister, en compagnie de plusieurs membres du barreau et de la magistrature, à la remise du Prix de la Justice 2001. C'est avec beaucoup de joie que j'ai entendu monsieur le Ministre Paul Bégin annoncer que le récipiendaire de ce prix était l'honorable Michael Sheehan, juge à la Cour du Québec, afin de souligner notamment sa généreuse et grande implication pour la prévention du suicide au Québec. Monsieur le juge Sheehan, lors de son allocution, m'a beaucoup touché par ces propos et plus particulièrement quant au fait que nous nous devons, à titre d'officier de justice, de prendre conscience rapidement de la contribution que nous pouvons apporter au droit à la vie pour toute personne au sein de notre société. Je lui offre, en mon nom personnel et en votre nom à tous, nos plus sincères félicitations.

Visite du bâtonnier du Québec

Nous avons eu le plaisir d'accueillir notre confrère et bâtonnier du Québec, Francis Gervais, le 25 octobre dernier au Cercle de la Garnison dans le cadre de sa visite des sections. Des changements importants sont également aux portes de notre ordre professionnel. À cet égard, monsieur le bâtonnier du Québec nous a entretenus plus particulièrement de la mise en place ainsi que des projets à court et moyen terme du Centre d'accès à l'information juridique, du plan de communication du Barreau du Québec, de la médiation civile et commerciale ainsi que du secret professionnel dans l'exercice de notre profession. Il nous a également annoncé, pour notre plus grand plaisir, que la prime annuelle de notre assurance responsabilité serait à nouveau au montant de 1.00\$ pour la prochaine année. Enfin, nous devrions très bientôt être en mesure, ainsi que d'autres professionnels tels que les notaires et les comptables, d'utiliser une signature électronique certifiée.

Hommage à l'honorable René W. Dionne

Au moment où j'écris ces lignes, nous sommes sur le point de nous réunir afin de féliciter, remercier et rendre hommage à l'honorable René W. Dionne, juge en chef associé à la Cour supérieure. Lorsque monsieur le juge en chef associé m'a écrit en septembre dernier pour m'informer qu'il quitterait ses fonctions le 31 octobre prochain, je vous avoue en avoir été attristé bien que je comprenais sa décision. Du même coup, cela me faisait réaliser que nous allions vivre un autre changement cette année.

Il faut rappeler que monsieur le juge Dionne aura siégé à la Cour supérieure pendant 23 années, au cours desquelles il aura occupé les fonctions de juge en chef associé pendant 9 ans. Je profite de cette tribune pour lui offrir, en notre nom à tous, nos plus sincères félicitations et remerciements pour sa contribution, son engagement et son dévouement au sein de notre profession ainsi qu'au titre de membre de la magistrature. Sans les avoir consultés personnellement, je suis également convaincu que les anciennes bâtonnières et les anciens bâtonniers du Barreau de Québec, qui ont eu à côtoyer monsieur le juge Dionne dans le cadre de leurs fonctions, garderont tout comme moi un excellent souvenir du juge en chef associé mais aussi de l'homme.

Me André Reinhardt
Bâtonnier de Québec

Nouveau!

Version 4 Studio

www.jurisconcept.qc.ca


Juris Concept
Logiciel de gestion des travaux en cours
et comptabilité générale

Plan junior

Version intégrale
gratuite pour 2 ans

(418) 659-7272